

Aide aux victimes : les résultats des appels à projets 2026

16.7.2026 - | Ministère de la Justice

Publié le 15 juillet 2026 Retrouvez les projets bénéficiaires de l'appel 2026 à destination des associations intervenant en matière d'aide aux victimes.

La politique publique de l'aide aux victimes vise à améliorer la prise en charge des victimes d'infractions dès la commission des faits et tout au long de leur parcours judiciaire jusqu'à leur indemnisation.

Elle a pour objet d'offrir aux victimes d'infractions un soutien global, pluridisciplinaire (juridique, psychologique et social), gratuit et individualisé, sans jamais interférer dans le déroulement de la procédure judiciaire. Les associations d'aide aux victimes ne peuvent pas se constituer partie civile (ni en leur nom propre, ni au nom des personnes qu'elles accompagnent) et n'ont pas pour mission de représenter les intérêts des victimes.

L'action 3 « aide aux victimes » du programme 101 « Accès au droit et à la justice » de la mission « Justice » finance cette politique en subventionnant des associations. Outre les quelques 190 associations locales, sont soutenues des associations qui développent des actions nationales spécifiques, en direction de certaines catégories de victimes.

Les appels à projets ouverts en 2026 portaient sur les champs suivants :

- « **Victimes de terrorisme** » : cet appel à projets concernait les victimes d'actes de terrorisme, en tant qu'elles sont confrontées à des enjeux spécifiques.
- « **Victimes d'infractions routières** » : cet appel à projets concernait les victimes d'infractions routières, en tant qu'elles sont confrontées à des enjeux spécifiques.
- « **Victimes étrangères** » : cet appel à projets concernait les victimes étrangères d'infractions, en tant qu'elles sont confrontées à des enjeux spécifiques liés à leur statut administratif sur le territoire français et à la méconnaissance de leurs droits et de la procédure judiciaire en France.
- « **Victimes de discriminations liées à l'origine, la religion, l'orientation sexuelle et l'identité de genre** » : cet appel à projets concernait les victimes de discrimination fondée sur leur origine, leur patronyme, leur appartenance ou leur non-appartenance, vraie ou supposée, à une ethnie, une nation, une prétendue race ou une religion déterminée, leur sexe, leurs mœurs, leur orientation sexuelle ou leur identité de genre.
- « **Justice restaurative** » : cet appel à projets concernait la mise en œuvre concrète de mesures de justice restaurative au profit des victimes d'infractions, quelles qu'elles soient.

Après instruction des projets présentés par les associations, le service de l'accès au droit et à la justice et de l'aide aux victimes (SADJAV) a, lors des comités des subventions en date des 29 juin et 6 juillet 2026, retenu les projets bénéficiaires en 2026 et fixé le montant des subventions accordées.

Retrouvez les bénéficiaires de l'appel à projets 2026 à destination des associations intervenant en matière d'aide aux victimes :

Les bénéficiaires de l'appel à projets 2026

Associations

Association française des victimes du terrorisme (AfVT)

Fédération nationale des victimes d'attentats et d'accidents collectifs (FENVAC)

Victimes & Citoyens

La Cimade

SOS Racisme

STOP Homophobie

Institut français pour la justice restaurative (IFJR)

Association de recherche en criminologie appliquée (ARCA)

Thématiques des projets

Victimes de terrorisme

Victimes de terrorisme

Victimes d'infractions routières

Victimes étrangères

Victimes de discriminations liées à l'origine, la religion, l'orientation sexuelle et l'identité de genre

Victimes de discriminations liées à l'origine, la religion, l'orientation sexuelle et l'identité de genre

Justice restaurative

Justice restaurative

<https://www.justice.gouv.fr/actualites/actualite/aide-aux-victimes-resultats-appels-projets-2026>